

III

PROCLAMATION DU CONGRÈS D'ERZEROUM

Le 7 août 1919, soucieux de justifier son action devant le peuple turc, et de prouver que l'entreprise nationaliste n'avait pas le caractère d'un mouvement séditieux, le Comité du Congrès d'Erzeroum lança la proclamation suivante. On y remarquera le soin que prend le Comité de différencier son action d'avec les menées du Comité Union et Progrès ou d'organisations similaires.

Aussitôt après la conclusion de l'armistice, notre nation s'est trouvée en présence des faits suivants :

Une intention tendant graduellement à se développer et consistant à violer toutes les dispositions des traités et conventions ;

Une occupation effective de territoires importants de l'Empire, tels que Smyrne, Adalia, Adana et environs ;

Des exactions et sévices sans nombre causés par les Grecs à Afidin ;

Des massacres effectués par les Arméniens dans le Caucase et une politique d'extermination des musulmans poursuivie par ces Arméniens, qui sont prêts à envahir notre territoire ;